

Séance du mercredi 01 juillet 2026

Délibération N° DE_2026_44

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 24/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un juillet deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES.

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Géraldine ARNOULD, Alain BOURDET, Nathalie BRUNET, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE, Didier GAYA, Michel ARNAUDET, Hélène DUTHEIL, Jean-François GUERRAND, Stéphane DEVEZ, Sylvain SOULADIE, Sandie CASSAN, Florian LAFLORENCIE

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michel ARNAUDET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame la Maire informe l'assemblée qu'une commission communale des impôts directs doit être constituée après chaque renouvellement des conseillers municipaux. Elle comprend le Maire, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Les commissaires sont désignés par le Directeur Départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- proposer 24 noms afin de constituer la nouvelle commission communale des impôts directs de la commune :
 - Mr Alain BOURDET
 - Mr Michel ARNAUDET
 - Mr Didier GAYA
 - Mr Jean-François GUERRAND
 - Mme Sandie CASSAN
 - Mme Nathalie BRUNET
 - Mme Hélène DUTHEIL
 - Mme Géraldine ARNOULD
 - Mme Marie-José GONZALES
 - Mme Danielle COMTE
 - Mme Marcelle REITER
 - Mr Bertrand ANTONY
 - Mr Benoît SCHRAM
 - Mr Francis JAMMES

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télerecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier 1151 avenue Jean Lurçat 46400 ST LAURENT LES TOURS). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

- Mr Guillaume MARCUZZO
 - Mr Jérôme CASTANET
 - Mr Sylvain SOULADIE
 - Mme Joëlle PAYROT
 - Mr Laurent GAILLARD
 - Mr Fabien LAFAGE
 - Mr Jacques POURTY
 - Mr Sébastien ESPALIEU
 - Mr Stéphane DEVEZ
 - Mme Monique VAUZELLE
- donner procuration à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphanie ROUSSIES
Président de séance

Michel ARNAUDET
Secrétaire de séance

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télerecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier 1151 avenue Jean Lurçat 46400 ST LAURENT LES TOURS). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).